

Délibération n°2025-04-24a

Réf. Nomenclature « Actes » 7.2.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Service de transport à la demande : assujettissement à la TVA

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	10
Votants	74

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 septembre 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Jeanine Bringoux est nommée secrétaire de séance.

Élus :

Étaient présents (64) :

Alphonsout Jean-Paul ; Arfeuillère Christophe ; Aubessard Anne-Marie ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Beaumont Didier ; Beynat Audrey ; Bivert Frédéric ; Bourroux Suzanne (suppléant(e) de Nathalie Laurent) ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Brugère Philippe ; Chaumont Michelle ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Jacqueline ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel ; Cronnier Pierrick ; Davy Agnès (suppléant(e) de Stéphane Brindel) ; Delibit Sandra ; Delpy Daniel ; Devallièr Sébastien ; Fonfrede Alain ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jean-Pierre Bodeveix ; Joly Daniel (suppléant(e) de Daniel Escurat) ; Jouve Nicolas ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Le Gall Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pannetier Martine ; Pelat Philippe ; Pellen Monique ; Pesteil Michel ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Soudeille Pierre-Louis (suppléant(e) de Michel Saugeras) ; Talvard Françoise ; Valibus Michèle ; Ventadour Elisabeth ; Ziolo Eric.

Ont donné pouvoir (10) :

Badia Maryse ; Calla Tony ; Delbègue Jean-Pierre ; Fiancette Yoann ; Gantheil Robert ; Parrain Céline ; Ratelade François ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Jean-Pierre ; Tur Christophe.

Étaient excusés (27) :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bujon Marc ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Vimont Barbara.

Le président explique que Haute-Corrèze Communauté a lancé la procédure de passation d'un marché public pour le choix d'un prestataire concernant la mise en place d'un service de transport de personnes à la demande.

L'activité de transport de personnes, pour les collectivités locales, est soumise de plein droit à la TVA conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts (CGI).

Il conviendrait alors de solliciter l'assujettissement à la TVA du service de transport de personnes à la demande à compter de la date de notification du marché public au futur titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **AUTORISER** le président à solliciter, auprès des services fiscaux, l'assujettissement à la TVA de l'activité de service de transport de personnes à la demande, conformément à l'article 256B du CGI, à compter de la date de notification du marché public au futur titulaire.
- **DEMANDER** aux services fiscaux l'application du régime réel normal avec une déclaration trimestrielle.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en séance, le 25 septembre 2025



Le Président,
Pierre Chevalier

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat